

Inclusion scolaire systématique : derrière les beaux discours, quelle est la réalité ?

Après le succès de la réunion de Sarreguemines, continuons la discussion lors d'une nouvelle réunion à Mondelange le 2 avril



Une première réunion publique sur le thème « inclusion scolaire : et si on en parlait ? » s'est tenue le 22 janvier à Sarreguemines. A l'initiative de FO Moselle, du SNUDI FO 57 et du SNFOLC 57, une centaine de personnes de différents horizons étaient présentes parmi lesquelles, des parents d'élèves en situation de handicap, des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap), des professeurs du 1er et du 2nd degré, des cadres et éducateurs en établissements médico-sociaux, du référent handicap de l'Union Départementale FO de Moselle ainsi que de la présidente de la FCPE de Moselle.

L'idée de cette réunion a émergé suite aux nombreux constats des parents, des AESH, des enseignants, des professionnels des secteurs de la santé, du social et du médico-social concernant les limites actuelles de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire. C'est une première étape pour mobiliser, rendre visible et mettre en perspective ce qu'il se passe dans l'Éducation Nationale (qui est responsable de la mise en place d'une politique violente à l'égard des enfants en situation de handicap, des parents, des personnels...)

Derrière le discours, la réalité !

L'inclusion scolaire en milieu ordinaire, selon la définition du ministère de l'Éducation nationale, englobe la scolarisation individuelle et collective des élèves en situation de handicap.

En théorie, elle vise à offrir à ces élèves une scolarité adaptée avec des aménagements pédagogiques : soit sans aide spécifique, soit avec un accompagnement humain et des matériels spécialisés. En pratique, la situation est bien différente...

Prochaine date de réunion :
MERCREDI 2 AVRIL 2025
à 17h30

Salle Jeanne D'Arc, 4 rue des Jardins
57300 MONDELANGE

à l'initiative de



Nous y poursuivrons les échanges et déciderons des actions à mettre en place pour se faire entendre.

Face à ces défis, l'objectif principal de cette rencontre à Sarreguemines était de créer un espace d'échange où parents, enseignants et professionnels des ESMS pourraient partager leurs expériences, témoigner de leurs difficultés et débattre ensemble des améliorations possibles. Les parents ont pris la parole. Ils vivent un véritable parcours du combattant ! Derrière les grands discours officiels, il est plus que jamais nécessaire de faire connaître la réalité du terrain...

Plusieurs mamans d'enfants handicapés disent qu'elles ont arrêté de travailler pour s'occuper de leur enfant. Les parents sont démunis. Ils ont l'impression que leurs enfants sont un poids pour l'État, pour le gouvernement. L'ensemble des interventions a dessiné un état des lieux du manque dramatique de personnels, d'AESH, de médecins, de places dans les structures et dispositifs d'éducation spécialisée et adaptée, de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Vous trouverez en page 2 des extraits des interventions du 22 janvier.

Quelques interventions et échanges

Alexandre Tott (Secrétaire de l'Union Départementale FO de Moselle)



« Nous sommes tous concernés : enseignants, soignants, parents... Ce combat dépasse largement le cadre de l'école. L'inclusion scolaire systématique, c'est le fait d'inclure à marche forcée et sans moyens, les élèves en situation de handicap dans des classes ordinaires. Dans la pratique, cela a essentiellement conduit à fermer des milliers de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Pendant ce temps, les enfants restent sans prise en charge adaptée. Ce dont nous avons besoin, ce sont des structures adaptées, pas des pansements sur une jambe de bois. »

Témoignage d'une maman

« Je suis maman d'une petite fille autiste en grande section de maternelle, sans déficience. Elle bénéficie d'une AESH seulement 2 fois par semaine, pour 1h30 à chaque fois. Malgré ses nombreuses capacités, elle a besoin d'une aide constante pour réussir à évoluer sereinement. Les enseignants et l'AESH font tout leur possible pour l'accompagner (emploi du temps aménagé, supports spécifiques...). Pour les sorties scolaires, je dois être présente, ou bien elle ne peut tout simplement pas y participer. Le plus dur, c'est qu'elle ne veut souvent plus aller à l'école parce que le bruit est insupportable pour elle. En tant que parents, recevoir un diagnostic d'autisme est déjà bouleversant. Mais après, on se retrouve complètement abandonnés, sans réel accompagnement pour nous aider à comprendre comment agir ou comment soutenir notre enfant dans son parcours scolaire. C'est une solitude immense. »



Témoignage d'une maman



« Ma fille est atteinte de trisomie 21 et notre parcours pour l'accompagner a été semé d'embûches. Nous avons attendu 2 ans et demi avant qu'elle puisse obtenir une place au SESSAD. Comme nous avons une maison adaptée avec des choses en place, elle n'a pas été prioritaire pour l'accès aux services. En classe, elle bénéficie d'une AESH mutualisée. Mais bien souvent, cette personne ne peut s'occuper de ma fille que lorsque l'autre élève dont elle a la charge est absente. Ma fille n'a pas toujours l'accompagnement dont elle a réellement besoin pour progresser. En avril 2023, le Conseil de l'Europe a condamné la France pour son non-respect des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. En tant que parent, je ressens profondément cette réalité : C'est une lutte épuisante et injuste. »

Matthieu Risse (Secrétaire SNUDI FO 57)

« L'inclusion scolaire en classe ordinaire, bien qu'ambitieuse, n'est pas adaptée à tous les enfants en raison de la diversité des profils et du manque de moyens. L'insuffisance de ressources conduit trop souvent à des situations délétères. Ces enfants, parfois freinés dans leur développement, auraient besoin du cadre spécialisé des établissements médico-sociaux. Les enseignants et AESH, confrontés à un sentiment d'impuissance, à des comportements parfois violents, subissent une souffrance au travail grandissante. Quant aux familles, elles doivent affronter des démarches complexes et un manque de solutions adaptées. Cette situation n'est plus tenable. »



Céline Kautz (Secrétaire SN FO LC 57)



« L'inclusion scolaire en milieu ordinaire, bien que louable en apparence, s'est révélée être un moyen de réduire les coûts en fermant des places dans les établissements médico-sociaux (ESMS). Alexandre Portier, ancien ministre délégué, a admis que cette limitation artificielle des places, motivée par des économies (40 000 € par an pour une place en ESMS contre 9 000 € en milieu ordinaire), pénalise 24 000 élèves en attente. Par ailleurs, la mutualisation croissante des AESH réduit leur disponibilité pour chaque élève, et les dispositifs ULIS surchargés forcent une inclusion en classe ordinaire, souvent inadaptée au niveau scolaire des élèves concernés. »

Une maman d'enfant atteint d'autisme sévère

« Ma fille est en souffrance permanente, elle ne communique pas. J'ai dû arrêter de travailler. Il n'y a pas de place en structure spécialisée. Il y a des listes d'attente infinies pour les SESSAD. Il n'y a pas d'orthophoniste à proximité. Je dois faire des centaines de kilomètres pour trouver un professionnel pour s'occuper de ma fille. C'est un autisme sévère non verbal. Ma fille ne doit pas être à l'école, ni à la maison mais dans une structure spécialisée pour progresser ! Je fais une demande pour une place en IME en m'y prenant tôt : 3 ans avant, afin qu'on puisse espérer avoir une place. »



Quelques interventions et échanges

Sabine Guisse, cadre d'un IME :

« Nous avons des enfants avec des handicaps très lourds. Les besoins sont énormes. On manque de structures. L'amendement Creton à la loi du 13 janvier 1989 est venu compliquer la situation. Cet amendement permettant le maintien, dans l'attente d'une solution adaptée, de jeunes handicapés âgés de plus de vingt ans dans les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés ! Tout est organisé pour que les IME n'acceptent plus d'enfants plus jeunes qui ont en besoin ». Nous recevons même des demandes inimaginables : un enfant de 4 ans en internat, venant de Bretagne... Comment en est-on arrivé là ? Les familles souffrent aussi énormément, laissées sans solution



Magali Orsag, AESH

« J'ai suivi début septembre 2024, un élève en primaire, dans l'incapacité de se maîtriser. Violent à mon égard, me griffant, me tapant. Il fallait que je le surveille sans relâche, car il pouvait se sauver à tout instant. Il pouvait escalader le grillage séparant l'école de la rue. Un jour, il a réussi à s'échapper, j'ai couru pour le rattraper dans la rue, je suis tombée et j'ai eu un traumatisme crânien ! J'exerce ce métier depuis 14 ans, mes conditions de travail se dégradent. Je suis à bout. Je ne sais pas si je pourrais poursuivre encore dans ce métier. »



Laurent Stoeher (FO santé), éducateur spécialisé

« Les élèves d'IME inclus dans les écoles ont peur. Ils sont isolés. Dans une structure spécialisée, on les mène vers l'autonomie, à s'adapter aux contraintes de la société. Dans une école ils sont inclus : c'est l'inverse, l'école doit s'adapter à leurs besoins, avec les moyens du bord. C'est une conséquence des choix budgétaires gouvernementaux qui s'ajoute au manque de place pour les enfants dans les structures spécialisées. Les IME manquent de personnels et n'arrivent pas à recruter. »



Raphaël Kurtz (SNUDI FO), Professeur des Écoles

« Au début, les notifications étaient respectées. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le mauvais traitement des élèves en situation de handicap augmente, et nous le voyons chaque jour dans nos classes. C'est un combat collectif en lien avec notre syndicat : le SNUDI FO. Nous ne pouvons pas laisser faire. Et quand on nous parle de manque de moyens... Ce n'est pas un problème d'argent, c'est un problème de choix. Et les mauvais choix, ce sont toujours les enfants qui les paient »



Rocco Petulla, représentant FO à la CDAPH

« Nous nous réunissons tous les 15 jours. Dans cette instance, les membres du département sont majoritaires donc pour faire avancer un dossier, il faut se battre. Pour les parents, c'est un véritable parcours du combattant. Mais il ne faut jamais lâcher. La santé, c'est un droit, et les familles doivent savoir qu'elles peuvent venir défendre leur dossier en séance. Présenter leur situation, témoigner... ça peut tout changer.

Pendant ce temps, dans les bureaux ministériels, une réforme se prépare : SERAFIN. L'idée ? Appliquer aux établissements spécialisés le modèle des hôpitaux, avec une tarification à l'acte.

Autrement dit : privatisation et abandon de ceux dont les parents n'auront pas les moyens. Nous devons rester vigilants. »



Quelques interventions et échanges

Dans le cadre de l'Acte 2 de l'École inclusive, un décret a été publié en juillet 2024, visant à généraliser l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles ou établissements ordinaires et à remplacer les PIAL par des PAS (Pôle d'Appui à la Sclolarité).

L'objectif des PAS est le même partout : faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH. L'Éducation Nationale se substitue donc à la MDPH pour décider des besoins et les adapter au manque de personnel. C'est l'Éducation Nationale qui gèrera la pénurie. Des PAS seront expérimentés à la rentrée 2025 en Meuse et dans le Bas-Rhin. Le gouvernement veut les généraliser partout en 2 ans.

A Maizières-lès-Metz et à Talange, la mobilisation des personnels avec le SNFOLC et leur prise de position en CA a permis de gagner l'abandon de l'inclusion systématique des 5e SEGPA et de défendre le droit des élèves à un enseignement adapté à leurs besoins.

Nous pensons qu'aujourd'hui, la prise en charge du handicap est un vrai problème de société qui doit interroger tout le monde. Élus, syndicats, enseignants, professionnels de santé, parents, nous sommes tous concernés.

Actuellement les moyens et les mesures alloués sont très insuffisants et engendrent souffrance et incompréhension. Il faut se mobiliser !

Notre intention est d'organiser d'autres réunions dans le département, d'établir des revendications communes avec les parents d'élèves afin de les porter en direction des pouvoirs publics, à commencer par :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL ;
- La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap

Photos et articles

Retrouvez les articles et les photos sur notre site internet

<https://snudifo57.com/reunion-publique-du-22-janvier-2025/>

